

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 28 février 2023

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON (départ au point n°4), Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point n°5) représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Christelle TREHET-COLLET, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Christine CORBILLON (jusqu'au point n°4)	Mme Danielle LANGLOIS
Mme Monique LE BIHAN	Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absents excusés

Mme Corinne PICARD
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

POINT N°5 – PORTAGE DE REPAS : AVENANT AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE

Mme Chouteau, Vice-Présidente, expose :

Vu le marché notifié le 21 février 2022, pour prise d'effet au 1^{er} mars 2022.
Considérant les circonstances exceptionnelles et non prévisibles d'inflation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, lors de la notification du marché en février 2022 ,
Considérant la nécessité d'introduire un article relatif à la révision des prix,

Le Conseil d'administration est invité à décider de :

- Adopter le projet d'avenant au marché de fourniture de repas en liaison froide avec Restoria,
- Autoriser le Président du CCAS à signer l'avenant au marché de fourniture de repas en liaison froide.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON



CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20230228-AS-23-28-02-5-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023